

Le bureau était ainsi composé : MM. Leclercq, président ; Hiet, vice-président ; Henneppe, secrétaire ; M. Leclercq, président, dit qu'à la réunion a pour but d'examiner la nécessité qu'il y a de renouer le traité de commerce avec l'Angleterre.

La parole est à M. Leroy de Beaulieu. M. Leroy de Beaulieu déclare que la chambre syndicale de draperie a pris les intérêts généraux du pays. Il considère que si les traités de 1820 ont supporté les rudes épreuves auxquelles ils ont été soumis depuis leur avènement, c'est qu'ils sont le point de départ d'un merveilleux accroissement de la richesse nationale ; la plus-value d'impôts ; plus-value de chemins de fer ; plus-value de la construction.

L'orateur demande que le gouvernement ne s'en tienne pas à l'absolu, c'est-à-dire au régime des droits spécifiques. Ces droits selon l'orateur, ont un caractère anti-civilisateur. Il demande qu'on engage de nouvelles négociations avec l'Angleterre pour arriver à la conclusion d'un traité satisfaisant pour les deux nations. Il croit le vœu que les traités de colons et de laine étrangers on maintiennent les droits ad valorem et que le régime qui dure depuis 22 ans, lequel est essentiellement démocratique ne soit pas repoussé à la légère ; enfin que le gouvernement ne s'en tienne pas à cette clause absolue et impérieuse des droits spécifiques.

M. Frédéric Passy parle dans le même sens. Il pense que la conclusion d'un traité avec l'Angleterre, notre plus grand marché d'approvisionnement, est le plus important débouché, est le plus important débouché de l'industrie française.

Après une déclaration très probante du secrétaire de la Chambre syndicale, M. Hielard, les résolutions suivantes sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité. Les industriels et commerçants réunis le 8 mai 1882, sous la présidence du bureau de la chambre syndicale de la Draperie ; considérant que l'Angleterre est le plus important débouché de l'industrie française ;

Qu'elle est en même temps notre principal marché d'approvisionnement pour les matières premières ;

Considérant qu'il y a intérêt supérieur à ce que les anciennes et actives relations commerciales établies depuis 1820 avec l'Angleterre soient réglées par un traité nouveau ;

Considérant que la substitution absolue des droits spécifiques en droits ad valorem, quelque soit le mode de calcul, est une marchandise bon marché et dégrade la marchandise chère ;

Attendu qu'il n'y a pas de corrélation entre le poids et la valeur d'un tissu ;

Considérant que jusqu'à nouvel ordre le régime des droits ad valorem est le seul qui donne la sécurité indispensable aux transactions commerciales aussi bien qu'aux efforts et aux perfectionnements de l'industrie ;

En attendant le vœu : Que les négociations relatives à la conclusion d'un traité de commerce avec l'Angleterre soient reprises dans le plus bref délai possible et menées à bonne fin, et que le gouvernement français se départisse d'un certain nombre d'articles de l'application du régime des droits spécifiques.

Le tarif douanier en Autriche — Vienne, 9 mai. La Chambre des députés autrichiens continue la discussion du tarif douanier. Les droits sur la laine, les tissus et les objets en laine, ont été adoptés, conformément à la proposition de la majorité de la commission, sans modifications.

Les droits sur les cuirs ont été votés conformément aux propositions de la minorité de la commission. Les droits de 67 1/2 et de 40 fl. sur les lainages ont été repoussés, à l'appel nominal, par 101 voix contre 152.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Le Conseil municipal de Roubaix a tenu hier soir mardi, la première séance de la session de mai.

M. le Maire a ouvert la session par les paroles suivantes : Messieurs,

Avant d'aborder l'ordre du jour, permettez-moi, Messieurs les Conseillers, de vous remercier au nom de mes collègues de l'admiration et de la confiance que vous m'avez témoignée, en nous montrant les fidèles exécuteurs de vos délibérations régulières et prises en exécution de nos réunions avec impartialité, de manière à conserver à nos discussions, aujourd'hui que des opinions politiques plus diverses sont représentées au conseil, un caractère de courtoisie et de tolérance sans lequel elles pourraient perdre de leur dignité.

Nous sommes heureux de voir, Messieurs les Conseillers, vous continuer à nous servir de notre tâche, en ne nous égarant pas vos avis éclairés et en vous montrant, comme par le passé, les mêmes intérêts bien spirituels de la population roubaissienne et les respectueux observateurs des lois de la Constitution établies.

Ces discours a été accueilli par quelques dires : « Très bien ! » Il a été procédé ensuite à

L'ÉLECTION DU SECRÉTAIRE. — M. Emile Moreau a été élu secrétaire par 22 voix contre 5 données à M. Louis Cordonnier, 3 à M. Briet, 2 à M. Delebois et un bulletin blanc.

M. le secrétaire a donné lecture des procès-verbaux des séances des 12 décembre, 17 janvier, 10 et 15 février.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

Commission des Ecoles — Lacroque, 24 voix. — Godefroy, 21. — Moreau, 24. — Delebois, 23. — Demarquette, 21. (élus).

Charles Sauv. 7. — Alfred Rebourt, 7. — Jean-Baptiste Pennel, 6. — Bégin-Bonnaville, 6. — Vaisier, 6. — Briet, 3. — Caudrelier, Renaux, Vaisier, Vienne, Dhalluin, chacun une voix.

Commission des finances — Briet, 25 voix. — Rousset, 23. — Delebois, 23. — Willem, 22. — Dhalluin, 21. — (élus).

Charles Sauv. 7. — Alfred Rebourt, 7. — Jean-Baptiste Pennel, 6. — Bégin-Bonnaville, 6. — Vaisier, 6. — Briet, 3. — Caudrelier, Renaux, Vaisier, Vienne, Dhalluin, chacun une voix.

Commission des grands travaux — Moreau, 28 voix. — Ryo, 27. — Willem, 27. — Delebois, 15. — Briet, 18 (élus).

Degand, 11 voix. — Pennel, 8. — Dhalluin, 5. — Destombes, 2. — Bonnel, 2. — Renaux, Degremont, 2. — Vaisier, 1. — Godefroy, 1. — (élus).

Commission des Marchés — Willem, 21 voix. — Flipo, 21. — Spel, 21. — Le-grand, 20. — Pennel, 20. — (élus).

Rebourt, 4 voix. — Moreau, Sauv et Carrette, chacun 2 voix. — Briet, Ryo, Pennel, Vaisier, Bégin, Pennel, Renaux, Demarquette, chacun une voix.

Commission des Octrois — Flipo, 22 voix. — Ryo, 21. — Delebois, 21. — Bonne, 21. — Degremont, 19. (élus).

Rebourt, 5 voix. — Cordonnier, Destombes, Dhalluin, Carrette, Bonnel, 2 voix. — Renaux, Caudrelier, Moreau, Lacroque, Tranquoy, Bégin, Vaisier, Le-grand, Sauv chacun une voix.

Commission des Théâtres — Moreau, 22 voix. — Willem, 22. — Renaux, 21. — Ryo, 20. — Lacroque, 19. — (élus).

Rebourt, 4 voix. — Degand, Delebois, Dhalluin, Destombes, Bonnel, Godefroy, Carrette, Delebois, Pennel, chacun une voix.

Commission des saux — MM. Ryo, Briet et Delebois, membres de l'ancienne commission restent en fonctions. La nouvelle commission a été complétée par M. Moreau, élu le 18 octobre et par M. Flipo, qui a été élu le 18 octobre.

Les autres votes se sont répartis de la façon suivante : Degand, 5 voix ; Delebois, 3 ; Pennel, 3 ; Moreau, 3 ; Ryo, 3 ; Sauv, chacun 2 voix ; Vaisier, Godefroy, Lacroque et Carrette, chacun une voix.

Commission des Marchés — Willem, 21 voix. — Flipo, 21. — Spel, 21. — Le-grand, 20. — Pennel, 20. — (élus).

Rebourt, 4 voix. — Moreau, Sauv et Carrette, chacun 2 voix. — Briet, Ryo, Pennel, Vaisier, Bégin, Pennel, Renaux, Demarquette, chacun une voix.

Commission des Octrois — Flipo, 22 voix. — Ryo, 21. — Delebois, 21. — Bonne, 21. — Degremont, 19. (élus).

Rebourt, 5 voix. — Cordonnier, Destombes, Dhalluin, Carrette, Bonnel, 2 voix. — Renaux, Caudrelier, Moreau, Lacroque, Tranquoy, Bégin, Vaisier, Le-grand, Sauv chacun une voix.

Commission des Théâtres — Moreau, 22 voix. — Willem, 22. — Renaux, 21. — Ryo, 20. — Lacroque, 19. — (élus).

Rebourt, 4 voix. — Degand, Delebois, Dhalluin, Destombes, Bonnel, Godefroy, Carrette, Delebois, Pennel, chacun une voix.

Commission de la Musique et des Concours — Vienne, 25 voix. — Vaisier, 21. — Renaux, 20. — Flipo, 19. — Lacroque, 17. (élus).

Cordonnier, Moreau, Ryo, Delebois, chacun 3 voix. — Destombes, Caudrelier, Bonnel, Degand, Lacroque, Degremont, Briet, Dhalluin, Flipo et Pennel, chacun une voix.

Commission du Conditionnement — Willem, 21 voix. — Demarquette, 20. — Bonne, 20. — Delebois, 16. — Degremont, 16. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Pennel, 4. — Flipo, 3. — Destombes, 3. — Carrette, 2. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

Rebourt, 5 voix. — Willem, Carrette et Cordonnier, chacun 3 voix. — Vienne, Moreau, Sauv, 2 voix. — Bourgeois, Léon Allart, Vaisier, Briet, Pennel, chacun une voix.

Assainissement et entretien — Le-grand, 19 voix. — Bonne, 18. — Ryo, 17. — Spel, 17. — Caudrelier, 17. — (élus).

tion : elle semble vouloir persister à faire de la mauvaise politique.

Nous allons maintenant le voir à l'œuvre dans la nomination de la commission scolaire.

La décision de la majorité avait été prise la veille au soir, dans une réunion tenue au Cercle des Travailleurs.

Comme on peut le voir en examinant les chiffres des scrutins, il y a eu un certain nombre d'indépendants qui ont refusé de suivre le mot d'ordre et qui ont donné leurs voix à des conservateurs.

Par décret du président de la République, en date du 9 mai 1882, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Crozat, Alexandre Paul-Guillaume a été nommé agent de change près la bourse de Lille, en remplacement de Louis Lemaire, qui a été destitué de ses fonctions.

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le service établi en vue de faciliter l'exportation d'indentes est installé à la Mairie, bureau de l'Etat-Civil.

Le bureau sera ouvert le mercredi de 8 à 9 heures du soir, et le dimanche de 10 heures à midi.

Aujourd'hui, le nouveau bureau de poste, rue Nain, n° 2, a été mis à la disposition du public. L'installation nouvelle marque une grande amélioration dans la question du renouvellement de l'habillage, elle a été provisoirement ajournée.

Tout maintenant comment s'opère actuellement la proposition d'augmentation de la ville. Il y a un seul poste ouvert, celui qui fait deux nuits et six jours, porté à trois pendant la nuit et à six pour le poste central de l'Hotel-de-Ville.

Malgré cet effectif restreint, évidemment insuffisant pour la ville entière, on ne saurait tomber que tous les quinze jours environ, viennent à peu se fait avec difficulté, et l'effectif du bataillon, nominalement porté à 420 hommes, ne s'élève guère qu'à deux cents.

M. le maire de la ville de Lille vient de prendre l'arrêté suivant : Vu la loi du 18 juillet 1837, art. 11 et 12 ; Vu la proposition unanime des capitaines du corps des Sapeurs-Pompiers,

Arrête : M. Armand Labat, capitaine au corps des Sapeurs-Pompiers, est chargé provisoirement du commandement du bataillon, laissé vacant par la démission de M. Constant. Il exercera ces fonctions jusqu'à la réorganisation du corps.

Sur la demande de M. Labbé, il est institué auprès de lui un conseil d'administration composé de Louis du bataillon, Hotel-de-Ville, le 4 mai 1882.

Le Maire Signé : GÉRY LEGRAND.

La commission municipale des Fêtes s'est réunie lundi pour arrêter définitivement le programme des fêtes. Nous apprenons qu'entre les jeux ordinaires, les 15 et 16 juin, il y aura un grand tournoi armé de guerre, organisé par la Lilloise, et des régates internationales par le Rowing-Club, le 30 juillet.

Il y aura également une autre épreuve en principe qu'un grand concours international de musique et de chant aura lieu dans nos murs, dans le courant de juillet 1882.

Voici la lettre adressée dimanche soir à M. le maire de Lille par les membres du Congrès de numismatique :

« Monsieur le maire, « La Société royale de numismatique de Belgique, dont vous avez bien voulu honorer le 7 mai, n'a pas voulu quitter cette ville sans vous remercier de l'accueil gracieux et empressé qu'elle doit à votre bienveillance.

« Elle a constaté le rapide accroissement, elle y a vu des marques évidentes d'un goût prononcé pour les arts et les sciences, et a remarqué avec une vive satisfaction dans le Musée de l'Hotel-de-Ville, un souvenir laissé à sa ville natale par un numismate dont elle-même honore la mémoire.

« Avant de quitter Lille, la Société royale de numismatique, ainsi que les présidents de la Société de numismatique de la commission historique, ont émis le vœu que la ville consacrerait un souvenir public, la mémoire d'un savant grand érudit, érudit de la ville de Lille, M. Desobry, dont les ouvrages, consacrés à votre ville, ont rendu hommage au vrai mérite, et ont servi de guide à de nombreux travailleurs de la numismatique, et vous présentent, Monsieur le maire, l'expression de leurs sentiments respectueux. »

« Signé : R. Chalon, président ; C. Vandenberghe, secrétaire ; J. Maillat, lieutenant-colonel ; Baron Liégeois, Chevalier ; Ch. de l'Écluse ; Am. de Roissart ; Baron Surmont de Desobry ; M. de l'Écluse ; Le Ciste, de Namur ; Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut ; Baron J. Claret, Ernest ; Van Perck, Bricbant, de Bruxelles ; Van Perck, de Paris ; Alfred Boquet ; H. Fremaux ; Biesval ; Ch. M. Roest ; H. Chautour, de Belgique ; Achille Vernier ; H. Van Hende ; H. Julliaux ; H. Debray ; C. Dehaisnes ; A. Ozennat. »

Le conseil de l'Éuvre des Invalides du travail vient d'accorder les secours suivants : 1° Secours temporaire de 150 fr. par an, pendant six mois, à la veuve Henriette de la mari, ouvrière peinte, tué rue Solferino ;

2° Pension viagère de 128 fr. par an à Pauline Carlier, veuve de Julien Carlier, mort d'apoplexie ;

3° Prorogation de secours temporaires ;

4° Roulis Blonnel, 100 francs pendant deux ans ;

5° La veuve Depecker, 150 fr. pendant deux ans ;

6° La veuve Dacl, 200 francs pendant deux ans ;

7° A été versé dans la caisse de l'Éuvre, au nom de Mme Wallaert-Crepy, une somme de cinquante mille francs.

On lit dans les Gaules : L'administration a offert à M. Carolus Duran huit mille francs pour son tableau *La mise au tombeau*. M. Carolus Duran a répondu qu'il était très honoré de cette offre, mais qu'il a travaillé quatre ans à ce tableau, qu'il le considère comme sa meilleure œuvre et qu'il ne saurait le donner à moins de cinquante mille francs.

Le 22 de ce mois commença, à Aiais, le congrès de l'industrie minière. Le département du Nord sera représenté par plus de vingt cinq ingénieurs. Soixante-dix ingénieurs représenteront le bassin houiller de Saint-Etienne. Paris et divers départements sont également représentés, ainsi que l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Russie, la Prusse et l'Algérie.

Hier, à 8 h. 45, aux Halles centrales, à Lille, un cheval auvergnat on avait enlevé sa bride et s'éleva et se mit à courir à travers la foule des acheteurs et vendeurs. M. Leroy, inspecteur des Halles et marchés, se mit à la poursuite de l'animal et finit par l'atteindre ; mais il ne serait pas parvenu à le maîtriser sans l'arrivée du sieur Ferdinand, qui plus habile et plus expérimenté que les autres, s'élança bravement à la tête de l'animal, le saisit au nouveau et le maintint jusqu'à ce qu'il eût été remis à sa place. Il avait déjà renversé plusieurs voitures et causé de graves dommages, sans toutefois causer d'accident de personne.

« Représentant n'est pas à son coup d'épée. Il a été dérangé par un enfant de deux ans sur le point de se noyer. »

Dans son audience de mardi, le Tribunal correctionnel de Lille a condamné à 15 mois de prison et à une surveillance, le nommé F. Henneppe, pour vol et agression. Cet individu, qui, il y a une dizaine d'années, avait été condamné à la prison pour vol et agression, avait été réhabilité par un jugement du Tribunal de Lille.

Deux accidents arrivés à Lille dans la soirée d'hier. Vers cinq heures et demie, un jeune enfant de six ans, Jules T., qui jouait sur les remparts près de la porte de Fives, est tombé dans les fossés d'un hauteur de cinq à six mètres. Dans sa chute, il s'est fait de graves blessures à la tête, et le médecin déclare qu'il a des lésions internes.

été des architectes, du syndicat du bâtiment, de huit exposants belges et de deux par MM. Tota, Dehaen, Deigne, Faucher, Marteau, Rigaux.

La faveur du public à l'égard de l'Exposition n'est pas démentie un jour depuis l'ouverture. La moyenne des recettes résultant des entrées n'a subi aucune dépression et a continué à croître de 1,200 fr. pour les dimanches et entre 5 et 600 fr. dans la semaine. La recette de dimanche dernier a été de 1,500 fr.

On lit dans le *Mémorial de Lille* : Nous avons sous les yeux le rapport présenté au Conseil municipal par M. Delebois, sur la proposition de réorganisation de la commission de l'Éuvre des Invalides du travail.

Nous sommes tout d'abord frappés par cette considération que la commission s'est trouvée en présence de difficultés qui promettent de rendre sa tâche fort longue.

Comme première conséquence de cet état de choses, elle s'est vue forcée de prier les officiers pendant six mois, à partir du 21 avril dernier, époque où se terminait leur engagement.

En compensation, la proposition de la commission, le Conseil a décidé l'impôt qui permet de payer les hommes de garde la nuit à l'instinct pour le service de garde. Plus, il est payé à la proposition unanime des capitaines du corps des Sapeurs-Pompiers, elle a été provisoirement ajournée.

Tout maintenant comment s'opère actuellement la proposition d'augmentation de la ville. Il y a un seul poste ouvert, celui qui fait deux nuits et six jours, porté à trois pendant la nuit et à six pour le poste central de l'Hotel-de-Ville.

Malgré cet effectif restreint, évidemment insuffisant pour la ville entière, on ne saurait tomber que tous les quinze jours environ, viennent à peu se fait avec difficulté, et l'effectif du bataillon, nominalement porté à 420 hommes, ne s'élève guère qu'à deux cents.

M. le maire de la ville de Lille vient de prendre l'arrêté suivant : Vu la loi du 18 juillet 1837, art. 11 et 12 ; Vu la proposition unanime des capitaines du corps des Sapeurs-Pompiers,

Arrête : M. Armand Labat, capitaine au corps des Sapeurs-Pompiers, est chargé provisoirement du commandement du bataillon, laissé vacant par la démission de M. Constant. Il exercera ces fonctions jusqu'à la réorganisation du corps.

Sur la demande de M. Labbé, il est institué auprès de lui un conseil d'administration composé de Louis du bataillon, Hotel-de-Ville, le 4 mai 1882.

Le Maire Signé : GÉRY LEGRAND.

La commission municipale des Fêtes s'est réunie lundi pour arrêter définitivement le programme des fêtes. Nous apprenons qu'entre les jeux ordinaires, les 15 et 16 juin, il y aura un grand tournoi armé de guerre, organisé par la Lilloise, et des régates internationales par le Rowing-Club, le 30 juillet.

Il y aura également une autre épreuve en principe qu'un grand concours international de musique et de chant aura lieu dans nos murs, dans le courant de juillet 1882.

Voici la lettre adressée dimanche soir à M. le maire de Lille par les membres du Congrès de numismatique :

« Monsieur le maire, « La Société royale de numismatique de Belgique, dont vous avez bien voulu honorer le 7 mai, n'a pas voulu quitter cette ville sans vous remercier de l'accueil gracieux et empressé qu'elle doit à votre bienveillance.

« Elle a constaté le rapide accroissement, elle y a vu des marques évidentes d'un goût prononcé pour les arts et les sciences, et a remarqué avec une vive satisfaction dans le Musée de l'Hotel-de-Ville, un souvenir laissé à sa ville natale par un numismate dont elle-même honore la mémoire.

« Avant de quitter Lille, la Société royale de numismatique, ainsi que les présidents de la Société de numismatique de la commission historique, ont émis le vœu que la ville consacrerait un souvenir public, la mémoire d'un savant grand érudit, érudit de la ville de Lille, M. Desobry, dont les ouvrages, consacrés à votre ville, ont rendu hommage au vrai mérite, et ont servi de guide à de nombreux travailleurs de la numismatique, et vous présentent, Monsieur le maire, l'expression de leurs sentiments respectueux. »

« Signé : R. Chalon, président ; C. Vandenberghe, secrétaire ; J. Maillat, lieutenant-colonel ; Baron Liégeois, Chevalier ; Ch. de l'Écluse ; Am. de Roissart ; Baron Surmont de Desobry ; M. de l'Écluse ; Le Ciste, de Namur ; Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut ; Baron J. Claret, Ernest ; Van Perck, Bricbant, de Bruxelles ; Van Perck, de Paris ; Alfred Boquet ; H. Fremaux ; Biesval ; Ch. M. Roest ; H. Chautour, de Belgique ; Achille Vernier ; H. Van Hende ; H. Julliaux ; H. Debray ; C. Dehaisnes ; A. Ozennat. »

Le conseil de l'Éuvre des Invalides du travail vient d'accorder les secours suivants : 1° Secours temporaire de 150 fr. par an, pendant six mois, à la veuve Henriette de la mari, ouvrière peinte, tué rue Solferino ;

2° Pension viagère de 128 fr. par an à Pauline Carlier, veuve de Julien Carlier, mort d'apoplexie ;

3° Prorogation de secours temporaires ;

4° Roulis Blonnel, 100 francs pendant deux ans ;

5° La veuve Depecker, 150 fr. pendant deux ans ;

6° La veuve Dacl, 200 francs pendant deux ans ;

7° A été versé dans la caisse de l'Éuvre, au nom de Mme Wallaert-Crepy, une somme de cinquante mille francs.

On lit dans les Gaules : L'administration a offert à M. Carolus Duran huit mille francs pour son tableau *La mise au tombeau*. M. Carolus Duran a répondu qu'il était très honoré de cette offre, mais qu'il a travaillé quatre ans à ce tableau, qu'il le considère comme sa meilleure œuvre et qu'il ne saurait le donner à moins de cinquante mille francs.

Le 22 de ce mois commença, à Aiais, le congrès de l'industrie minière. Le département du Nord sera représenté par plus de vingt cinq ingénieurs. Soixante-dix ingénieurs représenteront le bassin houiller de Saint-Etienne. Paris et divers départements sont également représentés, ainsi que l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Russie, la Prusse et l'Algérie.

Hier, à 8 h. 45, aux Halles centrales, à Lille, un cheval auvergnat on avait enlevé sa bride et s'éleva et se mit à courir à travers la foule des acheteurs et vendeurs. M. Leroy, inspecteur des Halles et marchés, se mit à la poursuite de l'animal et finit par l'atteindre ; mais il ne serait pas parvenu à le maîtriser sans l'arrivée du sieur Ferdinand, qui plus habile et plus expérimenté que les autres, s'élança bravement à la tête de l'animal, le saisit au nouveau et le maintint jusqu'à ce qu'il eût été remis à sa place. Il avait déjà renversé plusieurs voitures et causé de graves dommages, sans toutefois causer d'accident de personne.

« Représentant n'est pas à son coup d'épée. Il a été dérangé par un enfant de deux ans sur le point de se noyer. »

Dans son audience de mardi, le Tribunal correctionnel de Lille a condamné à 15 mois de prison et à une surveillance, le nommé F. Henneppe, pour vol et agression. Cet individu, qui, il y a une dizaine d'années, avait été condamné à la prison pour vol et agression, avait été ré